

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de  
BALSCHWILLER

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Du Conseil Municipal  
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 4 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le quatre du mois de décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du trente novembre deux mil quinze s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents : 12 M. BURGER Claude, M. CHRISTEN André, M. HAEBIG Nicolas,  
M. HASENBOEHLER Thomas, M. JACOBBERGER Thierry, M. MEYER Gérard,  
Mme NEFF Katia, Mme NENOT Patricia, Mme REMY Vanessa,  
M. SCHAD Pierre, Mme SCHLIENGER Anne.

Absents représentés : 2 M. KIPPELEN Jean-Baptiste, *ayant donné procuration à M. JACOBBERGER  
Thierry.*  
Mme PEDUZZI Fernande, *ayant donné procuration à Mme NENOT Patricia.*

Absente excusée : 1 Mme JOUBARD Josiane.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

*M. JACOBBERGER Thierry est nommé secrétaire de séance.*

### Ordre du jour :

1. Projet AFUa – acquisition de parcelles
2. Schéma de coopération intercommunale
3. Presbytère – demande de distraction de bâtiments
4. Rue du Moulin – caniveau
5. Convention de mandat avec le SIS
6. Retour de commissions
  - *Cadre de vie*
  - *Voirie et sécurité*
7. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu

**Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.**

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Commune de BALSCHWILLER

## Article 1

**PROJET AFUa – ACQUISITION DE PARCELLES**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des zones AUa et AUb du PLU par le biais de la constitution d'une association foncière urbaine autorisée (AFUa). M. le Maire tient à souligner l'importance de ce projet pour la vitalité démographique de la commune et notamment pour la pérennisation des effectifs scolaires.

Concernant le projet, l'ensemble des propriétaires du secteur ont été consultés. Un certain nombre d'entre eux souhaitent céder leur(s) parcelle(s) à la commune avant le lancement de l'AFUa.

Considérant que les parcelles en question se situent en zone AU (indice) du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le montant des ventes pour des terrains similaires,

**Proposition est faite d'acquérir les parcelles ci-dessous au prix de 3 560.- € l'are :**

Section	Parcelle	Contenance (ares)
02	231/55	13.45
02	233/55	13.47
23	479	5.04
23	548	1.27

Vu les frais déjà engagés par le propriétaire pour l'aménagement des parcelles 215 et 221 section 02,

**Proposition est faite d'acquérir les parcelles ci-dessous au prix de 4 000.- € l'are :**

Section	Parcelle	Contenance (ares)
02	215	21.81
02	221	2.91

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide l'acquisition des parcelles susnommées.
- Fixe les prix pour ces acquisitions comme mentionné ci-dessus.
- Charge Me KOENIG Philippe, notaire à ALTKIRCH, d'établir les actes de vente.
- Autorise M. le Maire à signer les actes afférents et tous les documents à intervenir.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2111 du budget 2016 pour les acquisitions et les frais d'actes.

## Article 2

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale notifié le 14 octobre 2015 proposant la fusion des communautés de communes du secteur d'Illfurth, d'Altkirch, de la vallée de Hundsbach, d'Ill et Gersbach, du Jura Alsacien et de la Largue et le maintien de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, fixe le seuil minimum de population des structures intercommunales à fiscalité propre à 15.000 habitants ;

Considérant que le projet de SDCI justifie la projection de la Communauté de communes La Porte d'Alsace dans le processus de fusion comme suit :

*« Adossé à un bassin de vie, le périmètre de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace Région de Dannemarie peut être maintenu en l'Etat.*

**Commune de BALSCHWILLER**

*Une exclusion de cet EPCI du processus de fusion aurait l'avantage de faciliter la gouvernance du groupement issu de la fusion. L'EPCI compte en effet 33 communes membres qui se rajouteraient aux 79 autres.*

*Toutefois, une intégration de la Communauté de Communes La Porte d'Alsace, région de Dannemarie dans le processus de fusion peut être envisagée si une volonté était exprimée en ce sens » ;*

Considérant que le projet de SDCI ne présente aucun argument étayé permettant de justifier la fusion des six intercommunalités, hormis le simple constat de l'existence d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural sur le territoire qui « militerait en faveur » de cela ;

Considérant la position commune arrêtée par la Communauté de Communes Porte d'Alsace lors de la réunion des délégués communautaires du 28 mai 2015 plébiscitant à une très large majorité la création d'une communauté de communes fusionnée regroupant la communauté de communes de la vallée de la Largue, la communauté de communes du Jura Alsacien et notre EPCI ;

Considérant les arguments fondamentaux développés en annexe à la présente délibération étayant le processus de fusion évoqué ci-dessus ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Se prononce contre la proposition ainsi faite par le Préfet du Haut-Rhin, à savoir un découpage intercommunal du Sundgau basé sur le regroupement des communautés de communes du secteur d'Illfurth, d'Altkirch, de la vallée de Hundsbach, d'Ill et Gersbach, du Jura Alsacien et de la Largue et le maintien de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace.
- Demande au Préfet d'adopter un nouveau schéma basé sur la fusion des communautés de communes du secteur de la vallée de la Largue, du Jura alsacien et de la Porte d'Alsace aux motifs suivants :
  - ✓ respect de la cohérence spatiale (36.963 habitants – 72 communes)
  - ✓ cohérence des compétences exercées
  - ✓ respect d'une volonté politique émanant d'une majorité d'élus en faveur d'un Sundgau à deux communautés de communes
  - ✓ modes de fonctionnement similaires, tant d'un point de vue interne que s'agissant de la qualité des services rendus
  - ✓ respect d'un maintien évident de la proximité avec les habitants
  - ✓ capacité pour cette nouvelle structure d'être opérationnelle rapidement
  - ✓ gouvernance de la structure, qui comprendrait 85 élus, soit une assemblée de taille raisonnable permettant à chaque commune de s'exprimer, de débattre et d'échanger en toute sérénité
  - ✓ création d'un EPCI de taille largement suffisante pour générer des économies d'échelle et des démarches de mutualisation, au bénéfice des habitants et de la qualité des services rendus sans présenter tous les inconvénients d'une structure surdimensionnée et hors-normes.
- Propose, au regard de ce qui précède, que le schéma modifié intègre la fusion des communautés de communes de la Porte d'Alsace, de la Largue et du Jura Alsacien

<p>Article 3</p> <p><b>PRESBYTERE – DEMANDE DISTRACTION DE BÂTIMENTS</b></p>
--

M. le Maire expose à l'assemblée que, suite à la réhabilitation du Presbytère, la commune souhaiterait pouvoir utiliser les bâtiments annexes (grange et remise) que M. le curé n'occupe pas et dont il n'a pas besoin mais dont la cure a l'usufruit. En effet, la commune souhaite y stocker le matériel qui ne peut être rangé dans les autres bâtiments communaux et procéder aux réparations qu'ils nécessitent.

Un accès direct par le parking sera aménagé au printemps pour qu'il n'y ait pas de passage par la cour du Presbytère.

Le curé gardant l'usage du garage.

Vu le plan cadastral des bâtiments concernés,

**Commune de BALSCHWILLER**

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de demander la distraction des bâtiments annexes du Presbytère (grange et remise) dont la cure a l'usufruit.
- Charge M. le Maire de transmettre la présente délibération au conseil de fabrique pour avis ainsi qu'à l'archevêché de Strasbourg.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents inhérents à cette distraction.

*M. le Maire informe le conseil municipal que le Presbytère rénové sera inauguré le 13 mars 2016 lors de la visite pastorale effectuée par Mgr DOLLMANN, évêque auxiliaire.*

Article 4

**RUE DU MOULIN – CANIVEAU**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le caniveau-grille de la rue du Moulin est endommagé depuis de nombreux mois, qu'il est inefficace pour évacuer les eaux pluviales et présente un danger pour les usagers. Deux variantes ont été étudiées :

- ✓ La remise en état et le renforcement du caniveau-grille existant
- ✓ Le remplacement par deux tabourets siphons de part et d'autre de la rue

La deuxième solution semble la plus efficace et la moins onéreuse après étude et chiffrage.

Vu les offres en présence,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de la pose de deux tabourets siphons au bas de la rue du Moulin en lieu et place du caniveau existant.
- Retient l'offre de l'entreprise TP SCHNEIDER de WITTENHEIM pour un montant de 2 984.- € HT
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2152 du budget 2016.

Article 5

**CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SIS**

M. le Maire expose à l'assemblée un projet de partage des frais d'acquisition d'un système de sauvegarde de données informatiques du serveur commun. En effet, le matériel profite également au Syndicat d'Assainissement (SIA-BBH) et au Syndicat Scolaire (SIS-BBE).

Vu la délibération du SIS-BBE du 25 novembre 2015 décidant l'acquisition de ce nouveau système de sauvegarde,

Considérant que les 3 collectivités bénéficieraient de cette installation informatique, à savoir : la commune de Balschwiller, le SIA-BBH et le SIS-BBE,

Vu le projet de convention de remboursement entre les trois collectivités présenté,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

- Approuve le projet de convention.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2041511 du budget 2016.
- Autorise le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire à signer au nom de la commune ladite convention de remboursement avec le SIS-BBE.

Article 6

**RETOUR COMMISSIONS**

M. JACOBBERGER Thierry, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rend compte à l'assemblée du travail des commissions cadre de vie et voirie sécurité qui se sont réunies ces dernières semaines.

**Commune de BALSCHWILLER****Commission cadre de vie et vie citoyenne :**

La commission a travaillé sur deux sujets principaux : le fleurissement et l'éclairage public.

- ✓ Un bilan du fleurissement 2015 a été réalisé et des propositions émises pour son évolution pour l'exercice 2016. Parmi celles-ci :
  - Suppression des suspensions aux candélabres qui sont très peu visibles et nécessitent beaucoup d'arrosage.
  - Mieux valoriser les entrées d'agglomération par des massifs importants comme ce qui a déjà été initié lors de la journée citoyenne 2015.
- ✓ Pour engager des économies d'énergie dans l'éclairage public, la commission propose :
  - La mise en place d'un horodateur pour couper l'éclairage de l'église après 23h.
  - Demande d'étudier la mise en place de boîtiers permettant de baisser l'intensité de l'éclairage public après 23h.

**Commission voirie et sécurité :**

- ✓ La commission a étudié les travaux nécessaires pour opérer des réfections dans la voirie communale en vue de l'élaboration du budget 2016.
- ✓ Elle a également débattu de la sécurité des entrées d'agglomération et notamment des îlots en direction de Burnhaupt dont la signalisation est régulièrement endommagée.
- ✓ Un travail a été engagé pour ralentir la vitesse des automobilistes dans la rue du 27 Novembre (cinémomètres, feux pédagogiques, etc.)
- ✓ Enfin, la commission propose d'engager l'élaboration, au cours de l'année 2016, d'un règlement de voirie qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

**Article 7****DIVERS****Fête de Noël des aînés 2015**

Mme NENOT Patricia, conseillère municipale, rappelle à l'assemblée que la traditionnelle fête de Noël des aînés de la commune aura lieu le samedi 12 décembre 2015 à partir de midi.

**Démission d'un délégué suppléant au syndicat d'assainissement**

M. CHRISTEN André, conseiller municipal, informe M. le Maire qu'il souhaite démissionner de son mandat de délégué suppléant au syndicat d'assainissement. Des administrés l'interpellent suite à la dernière facture de redevance d'assainissement en raison de la hausse des tarifs. Or, en tant que suppléant, il n'a pas été associé et informé de cette décision du comité directeur.

M. le Maire lui rappelle que tous les délégués au SIA-BBH, titulaires et suppléants, sont destinataires des comptes-rendus du comité directeur. Il rappelle également que, bien que comprenant les difficultés financières des ménages suite à cette hausse de la redevance d'assainissement, l'évolution du tarif a donné lieu à de nombreuses communications depuis le début du projet (bulletins communaux, réunions publiques, verso de la facture, etc.) Le coût du projet d'assainissement a été annoncé dès la genèse du projet, en toute transparence.

M. le Maire rappelle que la démission sera effective lorsqu'elle lui aura été notifiée par courrier.

**Communes nouvelles**

M. JACOBBERGER Thierry, Adjoint au Maire, fait part à l'assemblée du résultat de la rencontre entre les maires et adjoints des communes voisines pour échanger concernant le régime des communes nouvelles. Un débat s'est engagé suite à la présentation de chiffres financiers. Pour l'instant, les discussions n'ont pas abouties sur des projets concrets mais M. JACOBBERGER Thierry ne désespère pas que des avancées puissent encore intervenir.

***L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 22h20.***

Commune de BALSCHWILLER

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER

### Séance du 5 octobre 2015

#### Ordre du jour :

1. Projet AFUa – acquisition de parcelles
2. Schéma de coopération intercommunale
3. Presbytère – demande de distraction de bâtiments
4. Rue du Moulin – caniveau
5. Convention de mandat avec le SIS
6. Retour de commissions
  - *Cadre de vie*
  - *Voirie et sécurité*
7. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBBERGER Thierry	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire		
M. MEYER Gérard	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire		
M. SCHAD Pierre	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal	A donné procuration à M. JACOBBERGER Thierry	JACOBBERGER Thierry
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale	Absente excusée	
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
Mme NEFF Katia	Conseillère municipale		
Mme REMY Vanessa	Conseillère municipale		

## Commune de BALSCHWILLER

M. HAEBIG Nicolas	Conseiller municipal		
M. BURGER Claude	Conseiller municipal		
Mme SCHLIENGER Anne	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale	A donné procuration à Mme NENOT Patricia	NENOT Patricia